

**2^{es} rencontres
scientifiques**
de la CNSA pour
l'autonomie

15 et 16 février
2012 - Paris

Auxiliaires de vie scolaire

Conditions d'emploi et qualité de l'accompagnement des élèves en situation de handicap

Brigitte BELMONT, Université Paris Descartes, CERLIS
Éric PLAISANCE, Université Paris Descartes, CERLIS
Alette VÉRILLON École Normale Supérieure de Lyon, Institut
Français d'Éducation



La reconnaissance d'un besoin permanent dans le système éducatif

- * **L'émergence de la fonction d'AVS: du secteur privé associatif au secteur public**
- * **Augmentation constante des créations d'emploi**
- * **Un consensus socio-politique : « les AVS sont nécessaires pour atteindre les objectifs de la loi du 11 février 2005 » (CNCDDH, 2008)**

Un processus de professionnalisation en cours

- * Un paradoxe : Un statut généralement destiné à des emplois peu qualifié (Précarité, faible rétribution, absence de perspective de carrière), pour assurer une mission délicate et complexe**
- * Une inquiétude quant à la qualité du travail effectué**
- * Des divergences dans les propositions d'amélioration**

Objet de la recherche

Le point de vue des AVS sur leur expérience

- * **En quoi consiste l'exercice concret de leur fonction d'accompagnement ?**
- * **Quelles sont les compétences nécessaires pour effectuer les tâches demandées ?**
- * **Est-ce que leurs conditions de travail permettent de développer ces compétences ?**

Méthodologie : une recherche à deux volets

 **Une enquête par questionnaires sur un département : L'état des lieux des conditions de travail des AVS - Belmont B., Plaisance É, Vérillon A.(2009). Les auxiliaires de vie scolaire, conditions de travail et développement des compétences professionnelles, *Revue internationale ALTER*.**

 **Une enquête par interviews : les résultats présentés**

Être AVS, un fort investissement malgré un statut contesté

- * **Une motivation pour l'emploi d'AVS en lien avec**
 - un projet professionnel dans l'éducation
 - la nature même du travail (travail éducatif avec des enfants)
 - une position éthique par rapport à l'éducation des enfants handicapés (importance de leur scolarisation en milieu ordinaire)

- * **L'absence de reconnaissance institutionnelle comme métier dévalorise la fonction et les personnes**

- * **Le caractère temporaire de l'emploi ne favorise pas l'investissement nécessaire pour répondre aux attentes**

Un emploi qui sollicite des compétences multiples

Des dispositions personnelles

- Tolérance et patience
- Écoute et attention
- Adaptabilité
- Dynamisme et inventivité

Un emploi qui sollicite des compétences multiples

Des savoirs et des savoir-faire

Sur le plan relationnel (dialoguer avec les enfants et les adultes)

Liés à l'accompagnement (trouver la bonne distance, l'équilibre, le juste niveau d'exigence)

Un minimum de savoirs scolaires dans les disciplines enseignées

Une implication dans les activités pédagogiques

Un regard critique sur la formation

- * **Une formation trop tardive** : ils sont « parachutés » sur le terrain, sans informations préalables
- * **Une formation trop « théorique »** qui ne permet pas de savoir comment agir auprès des enfants
- * **Une formation trop limitée** : ils souhaitent un approfondissement des acquis et un suivi dans leurs pratiques

Importance des relations avec les enseignants d'accueil

Une collaboration étroite entre AVS Co et enseignant spécialisé

- Des échanges permanents
- Une participation des AVS CO à la gestion du groupe classe (ils sont des « assistants » de l'enseignant)
- Un encadrement permanent : l'enseignant est un guide ou un recours
- Des rapports de confiance et une reconnaissance mutuelle entre AVS et enseignant spécialisé, propices à l'engagement dans le travail

Importance des relations avec les enseignants d'accueil

Des difficultés de relations entre AVS i et certains enseignants

- Présence en classe parfois mal acceptée, échanges limités,
- Méconnaissance du rôle des AVS par les enseignants
- Même quand une collaboration existe, enseignant et AVS se trouvent parfois démunis

Relations avec l'ensemble des enseignants

- * Quand les enseignants sont favorables à l'accueil d'élèves handicapés, les contacts s'établissent facilement**
- * Quand un travail d'équipe existe, l'AVS participe aux échanges et bénéficie de la réflexion collective**
- * Rôle du directeur sur le développement de relations de coopération et l'accueil des élèves handicapés peut être important. Son implication est un soutien.**

Les professionnels spécialisés, des personnes ressources

- * **Les échanges sont souvent jugés insuffisants**
- * **Des rencontres fréquentes dans le cadre scolaire favorisent le développement d'une collaboration étroite**
- * **Le développement de cette collaboration dépend également des conceptions de travail des professionnels spécialisés**

Conclusion : des conditions d'exercice inadéquates

✱ **De l'avis des AVS, le statut n'est pas à la hauteur de la fonction attendue. Celle-ci nécessiterait une reconnaissance sociale**

✱ **La formation est mal ajustée aux besoins exprimés:**

- Préparation avant la prise de fonction
- Contenu davantage orienté vers les pratiques
- Un accompagnement professionnel

✱ **Le dispositif repose sur les motivations personnelles des AVS et leurs capacités d'autoformation**

Conclusion :

Des faiblesses dans la mise en œuvre de la scolarisation des élèves handicapés

- * **Manque de formation des enseignants non spécialisés à l'accueil d'élèves handicapés et à la collaboration**
- * **Travail en équipe peu courant au sein des établissements**
- * **Collaboration entre école et milieu médico-social trop peu développée**
- * **→ vers la construction d'une « culture partagée »**